

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 30 octobre 2019, a été adopté le règlement no 269 ayant pour titre « Règlement no 269 portant sur la gestion contractuelle ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 5^e jour du mois de novembre 2019.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques